

DÉCISION DU MAIRE

DÉCISION APPLICATION DE NOUVEAUX TARIFS AU MUSÉE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT le développement de l'offre des produits de la boutique en vente au musée Alfred-Canel ;

CONSIDÉRANT la possibilité de proposer à la vente de nouveaux produits en lien avec les expositions temporaires du musée et les collections permanentes ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer un prix de vente pour la papeterie et les ouvrages en lien avec le thème de l'exposition temporaire.

Le **Maire décide** d'appliquer les tarifs suivants vendus dans la boutique du musée Alfred-Canel :

- « Alice au pays des merveilles » illustré par Isabelle Simler à 38€00
- « La forêt » illustré par Isabelle Simler à 9€90
- « La ferme » illustré par Isabelle Simler à 9€90

Fait à Pont-Audemer, le 12 juin 2026

Le Maire


Alexis DARMOIS

